



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délégués du personnel

Question écrite n° 80171

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la gestion des bons de délégation. Aujourd'hui, les délégués du personnel peuvent prendre leurs bons de délégation quand bon leur semble sans en avertir au préalable leur hiérarchie. De nombreux abus ont été constatés qui dégradent profondément les rapports dans l'entreprise et pose d'importants problèmes d'organisation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir étudier la possibilité, sauf cause exceptionnelle et sérieuse justifiée par le délégué, que les bons de délégations soient transmis par le bénéficiaire au moins 48 heures avant la prise des heures de délégation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80171

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 2010, page 6236

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)